

# BESANÇON et sa région

**b|oc**  
11.01.13

**Baume-les-Dames**  
**Exposition**  
L'Office de tourisme accueille tout le mois de novembre les photographies de Mimo.

## Passavant Bonjour à Elena

Depuis le 9 octobre, Passavant compte une nouvelle petite habitante avec la naissance d'Elena Barbier.

Elena, qui porte un doux prénom d'origine bretonne, est née à la toute nouvelle maternité de Minjoc.



■ Elena Barbier devra traverser la France pour rendre visite à ses grands et arrière-grands parents résidant en Bretagne.

Elle fait le bonheur de ses parents Stéphanie Corre et Jonathan Barbier, demeurant au 6, rue du Centre à Passavant. Elle remplit de joie et de fierté ses grands-parents de Franche-Comté et de Bretagne ainsi que ses arrière-grands-parents bretons et bisonnis.

Tous nos vœux de bonheur et de réussite à Elena.

## Baume-les-Dames Un conseil rondement mené

Les trente questions à l'ordre du jour du conseil de mercredi ont été réglées en deux heures. Beaucoup de dossiers ne nécessitant pas de débat. Les jardins familiaux ont provoqué une certaine tension (qui n'a pas duré) quand Robert Pape a indiqué trouver élevé le prix de la réalisation d'un jardin, 4.125 € (selon ses calculs et il y a 16 jardins prévus). Jean-Claude Maurice précise qu'il s'agit d'un terrain aménagé, avec des cabanons, récupération d'eau, espaces protégés. Il ajoute : « C'est un ensemble et pas uniquement un jardin ». Le maire : « J'assume les 4.000 € par jardin. 16 familles baumoises vont bénéficier du choix stratégique que nous avons fait ».

Autre sujet à expliquer : la tarification des concessions à compter du 1<sup>er</sup> novembre avec des augmentations allant jusqu'à 50 %. Jean-Yves Bougaut justifie cela par le coût du relèvement des concessions échues. Le maire : « On peut considérer que ce n'est pas une augmentation mais un rattrapage de prix anormalement bas... ».

Le conseil décide de voter une subvention de 3.000 € à



■ A compter du 1<sup>er</sup> novembre il en coûtera plus cher pour reposer éternellement à Baume.

Baume-Bienvenue : d'approuver l'avenant pour le lot charpente bois couverture concernant l'usine des Pipes (4 abstentions), d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre pour le gymnase de l'Europe (estimation : 991.800 € HT), le plan de

financement d'une halte dédiée aux activités de plein air (estimés à 115 849 € HT) et du swimming-pool 2014.

Le conseil décide de baptiser la nouvelle rue sise entre l'école du Breuil et l'espace du Breuil : rue Yvette-Durin qui fut institutrice, con-

seillère pédagogique et dont le travail pour la petite enfance et les rythmes scolaires étaient reconnus. Il prévoit de prolonger de deux ans le portage de l'EPF concernant l'îlot Saint-Vincent, de vendre l'ancienne caserne de gendarmerie de Cour à

## Les nouveaux tarifs des concessions

- En cette période de Toussaint, les parents de défunts verront peut-être que la concession familiale doit être renouvelée. Des nouveaux tarifs ont été votés par les élus.
- Concession pleine terre 15 ans : 1-2 personnes 100 € (80 € en 2012).
- Caveau 15 ans : 2-3 personnes 600 € (500 € en 2012) ; 4-6 personnes 700 € (600 € en 2012).
- Columbarium 15 ans : 600 € (400 € en 2012).
- Concession pleine terre 30 ans : 1-2 personnes 180 € (150 € en 2012).
- Caveau 30 ans : 2-3 personnes 1000 € (900 € en 2012) ; 4-6 personnes 1.200 € (1.100 € en 2012).
- Columbarium 30 ans : 1.000 € (700 € en 2012).

IDEHA et de céder à cette société les terrains et bâtiments rue de l'Union avec pour conséquence la fin du bail emphytéotique.

## express

### Devecey

#### Bourse aux vêtements : succès toujours assuré

La bourse d'automne (vêtements et puériculture) organisée dernièrement par l'association « Les Boursicoiters » a obtenu un beau succès avec pas moins de 300 déposants qui ont proposé plus de 4.500 articles à un public venu en grand nombre, 250 personnes ont ainsi pu réaliser de bonnes affaires. Pendant plusieurs jours, une

mobilisation de grande envergure d'une cinquantaine de bénévoles a permis d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions. Une partie des bénévoles servira à acheter des équipements pour le club local de handball.

« Les Boursicoiters » ont particulièrement apprécié l'investissement des membres du club dans l'organisation et la réussite de cette manifestation. Une belle solidarité associative qui lui convient de saluer.

➡ Prochain rendez-vous : bourse aux Jeux et Jouets samedi 16 novembre.

## Les rencontres sportives

- ### FOOTBALL
- Rougemont** : samedi, U 15 - Hérimoncourt 15 h 30.  
Dimanche, U18 contre Hérimoncourt à 10 h. Equipe A se déplace à Olfemont.  
14 h 30. Equipe B se déplace à Bethoncourt à 14 h 30. Equipe C reçoit Villars-sous-Écot à 14 h 30.
- Roullans** dimanche, seniors 1 contre Besançon-Planoise Saint-Ferjeux 2, à la Malcombe, à 12 h 30.
- ### RUGBY
- Baume-les-Dames** : dimanche, équipe 1 reçoit Vauzelles 15 h, rue du Tennis.

## de l'Est

### SECTEUR DE RIGNEY-MARCHAUX

Médecin : tél. 3966.

### SECTEUR DE SANCEY-LE-GRAND

Médecin : Dr Biéland à Sancey (03.81.86.32.58).  
Vétérinaire : Cabinet Poux, à Sancey (03.81.86.32.00).

**Désormais, dans les autres secteurs, Médecins : appeler le 3966. Pharmaciens : appeler le 3237.**

## Les horaires des messes

- UP d'Algremont : dimanche à 10 h 30 à Grosbois.
- UP de Baume-les-Dames : samedi à 10 h à l'hôpital. Dimanche à 9 h 30 à Saint-Martin.
- UP de Bouclans : samedi à 10 h 30 à Passavant et à 18 h 30 à Nancy. Dimanche à 10 h 30 à Gonsans.
- UP de Clerval : dimanche à 10 h 30 à Fontaine-lès-Clerval.
- UP Marchaux-Rigney : dimanche à 10 h 30 à Marchaux.
- UP Notre-Dame d'Algremont : samedi à 20 h à Laissey. Dimanche à 10 h 30 à Grosbois (doyennes).
- UP de Rougemont : dimanche à 10 h 30 à Cuse-et-Adrisans.
- UP de Sancey : samedi à 18 h à Sancey-le-Grand. Dimanche à 10 h à Vyl-lès-Belvoir.
- UP Val de la Dame Blanche : samedi à 20 h 30 à Devecey.

Plus d'infos sur [estrepublikain.fr](http://estrepublikain.fr)

# ANNONCES LEGALES

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Commune de Pirey

Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : maîtrise d'ouvrage : commune de Pirey, 1, place Colonel-Max-de-Pirey, 25460 Pirey ; maîtrise d'œuvre : Cabinet BE Ingénierie Comtoise, 25600 Sabon.
2. Procédure de passation : marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.
3. Caractéristiques principales des travaux : marché de travaux de VRD :
  - déblais par tranchées : 440 m<sup>3</sup> ;
  - enrobage canalisation 140 m<sup>3</sup> ;
  - GNT pour remblai : 200 m<sup>3</sup> ;
  - canalisations béton : 100 ml de Ø 800 ;
  - terrassements : 180 m<sup>3</sup> ;
  - réfection bicouche : 210 m<sup>2</sup> ;
  - clôture simple torsion : 220 ml.
4. Lieu d'exécution : Pirey, secteur « Aux Combes » rue du Moulin.
5. Durée prévisionnelle des travaux : 12 semaines hors période de préparation.
6. Date de démarrage prévisionnel : 15 janvier 2014.
7. Modalités d'obtention du dossier : les dossiers seront retirés électroniquement sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante : [www.marcher.grandbesancon.fr](http://www.marcher.grandbesancon.fr)
8. Date limite de réception des propositions : la date limite de réception des propositions est fixée au 15 novembre 2013 à 12 h, délai de rigueur.
9. Délai de validité des propositions : 90 jours, à compter de la date limite de réception des propositions.
10. Critères de jugement des propositions : les critères sont la valeur technique des prestations (50 %), le prix des prestations (50 %). Le maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à une phase de négociation avec les candidats les mieux classés.
11. Renseignements complémentaires : BEI - L'Ingénierie Comtoise, tél./fax 03.81.41.95.40.
12. Date d'envoi de l'avis à la publication : le 28 octobre 2013.

Pirey, le 28 octobre 2013.  
Le maire,  
Robert STEFOURJINE

## LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 octobre 2013 et Le Crouzet, la mairie de Le Crouzet a confié à M. Franck MICHAUD, demeurant 1, rue du Stade, 25520 Sombacour, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de bar, restaurant, situé à Chalet Gillard, 25490 Le Crouzet, connu sous le nom de « Chalet Gillard ».

Pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquérité ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion.

## INSTALLATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération du 18 octobre 2013, le conseil municipal de la commune de Roset-Fluans a décidé d'installer un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du plan local d'urbanisme approuvé le 18 octobre 2013.

Ce droit permet à la commune de mener une politique foncière par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis par les articles L.210-1 et L.300-1 du Code de l'urbanisme.

Les extraits du plan local d'urbanisme sont consultables dans les locaux de la mairie.

Le maire  
Arnaud GROSPERRIN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Vaire-le-Petit (25220)

Projet d'élaboration du règlement local de publicité

En application des dispositions de l'arrêté du 29 octobre 2013 de M. le Maire de Vaire-le-Petit, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité qui porte sur la délimitation des secteurs de la commune où s'applique une réglementation plus restrictive que les prescriptions du règlement national.

À cet effet, M<sup>me</sup> Edith MAIROU a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par M. le Président du tribunal administratif de Besançon. En cas d'empêchement, M. François BOURGON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Vaire-le-Petit, pendant 33 jours consécutifs, du 18 novembre au 20 décembre 2013 inclus. Le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir le mardi de 17 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h 30. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Vaire-le-Petit (25220)

Le commissaire enquêteur se tiendra par ailleurs à la disposition du public, en mairie, le lundi 18 novembre 2013 de 9 h à 12 h, le samedi 7 décembre 2013 de 9 h à 12 h, le vendredi 20 décembre 2013 de 14 h à 17 h.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête apparaissent dans le rapport de présentation du dossier d'enquête publique consultable en mairie.

À l'expiration de l'enquête, dans un délai d'un mois, le commissaire enquêteur transmettra à M. le Maire son rapport, ses conclusions motivées et son avis sur le projet de règlement local de publicité. Le public pourra les consulter à la mairie de Vaire-le-Petit, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture de Besançon, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de M. le Maire de Vaire-le-Petit.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le règlement local de publicité, éventuellement modifié, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal de Vaire-le-Petit.

Le maire  
Jean-Noël BESANCON

Vos petites annonces gratuites et efficaces sur internet

lookkaz.com

## Commune de Arcey

Prescription de la révision du plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, le conseil municipal de la commune a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et d'engager la concertation pendant la durée des études.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois où elle pourra être consultée.

Pour avis, La gérance.

la Boutique en ligne

estrepublikain.fr

Découvrez nos collections

A commander sur [estrepublikain.fr](http://estrepublikain.fr)

## L'économie d'énergie

c'est une question de survie !